

Le 5 février 2021, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 11 février 2021 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

## **PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de février à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué par le maire Monsieur Marc WINTZ, s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

**Membres présents :**

CLAD Céline	DAUPLAIS Eric	HAUMESSER Karin
HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard	MEYER Mathieu
POUPEAU Bruno	RETTTER Jean-Marie	RUFF Michael
RUSCH Nicolas	STEY Anne	WINTZ Marc

**Absent(s) excusé(s) :** DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, SCHOTT Bernard

**Nombre de membres élus : 15**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

.....

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 03/12/2020
- 2) Assainissement pluvial Baumgarten : info
- 3) Remplacement de la chaudière gaz Caserne des Pompiers
- 4) ONF : travaux forestiers
- 5) Désignation d'un correspondant défense
- 6) Résultats 2020 : vote du Compte Administratif 2020
- 7) Compte de gestion du Trésorier
- 8) Débat budgétaire et fiscalité
- 9) Divers

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03/12/2020**

Le procès-verbal de la séance du 03/12/2020, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) ASSAINISSEMENT PLUVIAL BAUMGARTEN : INFO**

Suite aux fortes pluies du mois de juin 2020, des dysfonctionnements dans l'évacuation des eaux avaient été constatés au lieu-dit Baumgarten. Le maire a fait appel au SDEA afin de trouver une solution technique à ce problème.

Le Syndicat a fait une proposition qui consiste à doubler les diamètres des déversoirs passant ainsi d'un Ø 30 à un Ø 60cm.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet. Une rencontre sur site sera proposée prochainement.

### 3) 2021-01 – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE GAZ CASERNE DES POMPIERS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la chaudière de l'ancienne caserne des pompiers est tombée en panne. L'intervention du chauffagiste a mis en évidence que cette ancienne chaudière doit être remplacée.

Le Maire présente un devis pour le remplacement de l'appareil défectueux par une chaudière gaz à haute efficacité énergétique à condensation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter l'offre de prix présenté par l'entreprise ADOLFF de Saverne pour un montant total de 4 272,60 EUR hors taxes, soit 5 127,12 EUR TTC,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision,
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense au Budget primitif de l'exercice 2021, opération 92, article 2135.

### 4) 2021-02 – FORÊT COMMUNALE : TRAVAUX ET COUPES 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2021. Les prévisions sont les suivantes :

#### **Coupes à façonner (prévisions) :**

- |   |    |         |
|---|----|---------|
| – Recette brute prévisionnelle des coupes :       | HT | 5 050 € |
| – Dépense pour abattage, façonnage et débardage : | HT | 3 840 € |

<b>Bilan net prévisionnel :</b>	<b>HT</b>	<b>1 210 €</b>
---------------------------------	-----------	----------------

**Le Conseil Municipal**, ayant entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2021 comme détaillé ci-dessus,
- **DONNE** délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1% des sommes recouvrées,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

### 5) 2021-03 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Chaque commune est donc appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Est candidat : M. Bruno POUPEAU

**Est ÉLU** à l'unanimité : M. Bruno POUPEAU né le 09/08/1965, domicilié 6, rue des Peupliers.

## 6) 2021-04 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par le Maire, à savoir :

<b>• Section de fonctionnement</b>			
Dépenses prévues	414 415,49 €	Réalisées	263 212,53 €
Recettes prévues	414 415,49 €	Réalisées	297 859,16 €
	<b>Résultat de clôture section de fonctionnement</b>		<b>34 646,63 €</b>
	<b>Report du résultat de fonctionnement N-1</b>		<b>117 087,49 €</b>
	<b>Résultat de clôture, section de fonctionnement</b>		<b>151 734,12 €</b>
<b>• Section d'investissement</b>			
Dépenses prévues	177 306,56 €	Réalisées	67 904,15 €
Recettes prévues	177 306,56 €	Réalisées	76 645,49 €
	<b>Résultat de clôture section d'investissement</b>		<b>8 741,34 €</b>
	<b>Report du solde d'exécution N-1</b>		<b>- 47 021,31 €</b>
	<b>Résultat de clôture, section d'investissement</b>		<b>- 38 279,97 €</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : EXCEDENT de</b>			<b>113 454,15 €</b>

Le Maire quitte la salle sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Claude HEYD pour présider le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif de l'année 2020.

## 7) 2021-05 – COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

Le Conseil Municipal, constatant que les chiffres du compte de gestion du Trésorier pour l'année 2020, sont en concordance avec les chiffres du compte administratif présenté par le Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune présenté par la Trésorière Principale de Saverne Mme Simone FISCHER pour l'année 2020, qui n'appelle ni réserve, ni remarque de sa part.

## 8) DÉBAT BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ

Notre capacité d'autofinancement nette (ce qui reste quand on a remboursé les emprunts) est négative depuis 4 années... Des équilibres avaient été trouvés grâce aux reports positifs des dernières années (vente de l'ancienne école maternelle et ancien crédit mutuel). Cependant, ces « réserves » s'épuisent et une augmentation des taxes devient inéluctable.

Par ailleurs, la suppression de la TH (taxe d'habitation) pour 80% de la population et sa baisse de 30% en 2021 pour les derniers foyers concernés, permettra d'atténuer ou de compenser l'augmentation prévue. Celle-ci se fera sur la TFPB (taxe foncière sur le bâti) qui intègre également cette année les taux du département.

Situation **avant augmentation** : taux communal 11,54 % + taux départemental 13,17 % = 24,71 %

Taux **après augmentation** : 28,50 %

Cette opération devrait générer une recette supplémentaire pour la commune de +/- 14 000,00 Euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Le vote interviendra lors du vote du budget.

## 9) DIVERS

### **INSTALLATION CLASSÉE EARL FRIESS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un arrêté préfectoral portant sur l'enregistrement d'une installation d'élevage de poules pondeuses en plein air de l'EARL FRIESS dont le siège social est situé 31, rue Principale sur la commune de Rohr.

L'EARL FRIESS exploite des terres sur notre ban communal, c'est pourquoi notre conseil municipal est informé.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information.

### **PROJET DE REMEMBREMENT FONCIER :**

Un remembrement foncier a été évoqué lors de la dernière réunion de l'Association Foncière. Cet aménagement du territoire devrait améliorer les fonctionnements des agriculteurs et permettre de nouvelles relations avec le monde agricole. Ce projet d'envergure connaîtrait une élaboration sur 5 ans après sa validation par le conseil municipal et une majorité de propriétaires fonciers.

Dans un premier temps, le conseil municipal et l'association foncière solliciteront les conseils et avis du département qui accompagne ce type de projet.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

La gestion de l'éclairage public (diminution la nuit) pourrait être harmonisée à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Une période d'essai pourrait avoir lieu sur le territoire. A noter que les communes conservent l'entière compétence dans ce domaine.

La séance est clôturée à 22h30.

Pour extrait conforme au registre.

Waldolwisheim, le 17 février 2021

Le maire, Marc WINTZ